


	<p>EN 397 : Stipule les exigences de sécurité pour les casques de sécurité industriels.</p> <p>EN 812 : Mentionne les exigences de sécurité pour les casquettes anti-heurt</p> <p>EN 12492 : Définit les exigences de sécurité pour l'utilisation en alpinisme et escalade.</p> <p>EN 14052 : Stipule les exigences de sécurité pour les casques de sécurité industriels à haute performance</p> <p>EN 50365 : Spécifie les exigences de sécurité pour les casques de protection électriquement isolants.</p> <p>ECE 22.06 : Spécifie les exigences de sécurité minimales que doivent respecter les casques de moto</p>
	<p>EN 166 : S'applique à tous types de protecteurs individuels de l'œil pouvant être utilisés pour protéger l'œil d'un danger pouvant l'endommager ou altérer la vision.</p> <p>EN 169 : Donne les numéros d'échelon et les spécifications de transmission des filtres destinés à assurer la protection lors de travaux concernant le soudage, le soudobrasage, le gougeage à l'arc et le coupage au jet de plasma.</p> <p>EN 170 : Spécifie les numéros d'échelon et les exigences relatives au facteur de transmission des filtres de protection contre le rayonnement ultraviolet.</p> <p>EN 379 : Définit des exigences strictes concernant les performances des lunettes de protection des soudeurs au gaz dans diverses conditions.</p> <p>EN 1731 : Concerne les lunettes de protection contre les lasers, qui nécessitent des filtres spéciaux conçus spécialement pour traiter les faisceaux lumineux à haute énergie.</p>
	<p>EN 352 : Spécifie les exigences pour les protecteurs auditifs, y compris les casques antibruit, les bouchons d'oreilles et les serre-tête.</p> <p>ISO 4869-1 : Spécifie les niveaux de protection acoustique en fonction du niveau sonore ambiant.</p>
	<p>EN 420 : Définit les critères généraux de construction, d'ergonomie, d'innocuité, de confort et d'efficacité, de marquage et d'information qui s'appliquent à tous les gants de protection.</p> <p>EN 388 : Concerne la résistance mécanique du gant, se présente sous la forme d'un pictogramme sous lequel on retrouve 4 numéros correspondants à la résistance à l'abrasion, la coupe, aux déchirements et à la perforation.</p> <p>EN 407 : Concerne la protection contre les risques thermiques, sur 6 critères de résistance : inflammabilité, chaleur de contact, chaleur de convection, chaleur rayonnante, petites projections de métal en fusion et importantes projections de métal en fusion.</p> <p>EN 511 : Concerne la protection contre le froid, sur 3 critères : froid de convection, froid de contact et perméabilité à l'eau.</p> <p>EN 374 : Concerne les risques micro-organismes et chimiques, basée sur 3 tests : pénétration, perméation et dégradation</p> <p>EN 60903 : Concerne les gants isolants face aux risques électriques, et les classifient selon 6 catégories.</p> <p>EN 16350 : Définit les conditions de test et les exigences relatives aux propriétés électrostatiques des gants de protection utilisés en zone ATEX (ATmosphère Explosive).</p> <p>EN 421 : Définit les exigences et les méthodes d'essai relatives aux gants ayant des propriétés protectrices contre les rayonnements ionisants et la contamination radioactive.</p>



EN ISO 20345 : Définit les exigences de base et les exigences optionnelles pour les **chaussures de sécurité professionnelles**. Celles-ci se distinguent par plusieurs niveaux de protection, chacun étant identifié par un marquage spécifique.



EN 149 : Cette norme concerne les **demi-masques filtrants contre les particules**. Elle définit les exigences pour les **masques jetables**, souvent appelés FFP (Filtering Face Piece), avec 3 niveaux de protection (FFP1, 2 et 3).
EN 143 : s'applique aux **filtres à particules** utilisés avec des demi-masques et des masques complets. Elle classe les filtres en P1, P2 et P3 selon leur efficacité.
EN 14387 : Cette norme couvre les **filtres anti-gaz et les filtres combinés** (anti-gaz et particules). Elle spécifie les exigences pour les filtres utilisés contre divers gaz et vapeurs.
EN 136 : Cette norme concerne les **masques complets**, définissant les exigences pour les **masques réutilisables qui couvrent le visage entier**.



EN 361 : Cette norme régit les **harnais anti-chute**. Elle fixe les exigences de fabrication, notamment la présence d'un **point d'accrochage dorsal ou sternal, des bretelles, des cuissardes et des boucles et sangles de réglage**.
EN 358 : Cette norme concerne les **harnais de maintien au travail**, principalement les ceintures et les longes utilisées pour le maintien en position.
EN 363 : Cette norme couvre les **systèmes d'arrêt des chutes**, qui inclut le **harnais, les points d'ancrage et les dispositifs de liaison avec absorbeur d'énergie**.
EN 795 : Cette norme spécifie les exigences pour les **points d'ancrage** utilisés dans les systèmes d'arrêt des chutes.



EN ISO 13688 : Cette norme spécifie les **exigences générales pour les vêtements de protection**, y compris les exigences de taille, de confort, de vieillissement, de compatibilité et de marquage.
EN 343 : Cette norme concerne les vêtements de **protection contre la pluie et les intempéries (brouillard, neige)**. Elle définit les exigences pour la résistance à la pénétration de l'eau et la respirabilité.
EN ISO 20471 : Cette norme concerne les vêtements de **haute visibilité**. Elle spécifie les exigences pour les matériaux fluorescents et rétro réfléchissants afin d'assurer une visibilité maximale.
EN 1149 : Cette norme couvre les vêtements de **protection électrostatique**. Elle définit les exigences pour la dissipation des charges électrostatique afin de prévenir les étincelles.
EN 13034 : Cette norme concerne les vêtements de **protection contre les produits chimiques liquides**. Elle spécifie les exigences pour les vêtements offrant une protection limitée contre les éclaboussures de produits chimiques.